

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2298

présenté par
M. Sorre, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
Mme Keloua Hachi, Mme Herouin-Léauté, Mme Hadizadeh, M. Belhaddad, M. Courbon,
M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	7 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	7 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rétablir la subvention versée au titre du service civique.

En cette rentrée de septembre 2025, le Ministère de l'Éducation nationale s'est vu privé de plus de la moitié de ses volontaires (-63 %), une situation qui déstabilise au niveau local les établissements qui comptaient chaque année sur près de 18 000 volontaires.

Ce projet de loi de finances 2026 prévoit de diviser par deux la subvention versée au titre du service civique, elle passe en effet de près de 14M€ au PLF 2025 à un peu moins de 7M€ au PLF 2026.

Si cette baisse de subvention s'expliquait par une volonté du Gouvernement de remplacer les volontaires du service civique dans nos établissements scolaires par des professionnels aux postes pérennes, notamment des AED, le groupe socialistes et apparentés aurait bien sûr soutenu cette démarche.

Cependant, il apparaît ici que les volontaires du service civique ne seront pas remplacés et que leurs missions seront, soit abandonnées, soit faites par des AED dont les missions se multiplient déjà chaque année.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- abonde de 7 000 000 € en CP et en AE l'action 01 – Vie scolaire et éducation à la responsabilité – du programme 230 – Vie de l'élève ;
- retire 7 000 000 € en CP et en AE de l'action 10 – Formation des personnels enseignants – du programme 139 – Enseignement privé du premier et du second degré.

Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.